

Engagements et principes pour une gestion durable de la biodiversité

- 1 Préserver** les habitats écologiques en évitant leur destruction et en tenant compte des continuités écologiques des milieux terrestres et aquatiques
- 2 Accueillir** plus de biodiversité (création de nouveaux habitats écologiques)
- 3 Limiter** l'intensité et la fréquence des perturbations
- 4 Garantir** la multifonctionnalité des sites amU (biodiversité et usages) et être force de proposition sur les sites hors amU (projets de territoire)
- 5 Former** et sensibiliser à la biodiversité et sa préservation
- 6 Renforcer** l'engagement d'amU sur la protection et le suivi de la biodiversité (observatoires, sciences participatives...)
- 7 Développer** une expertise à travers des sites démonstrateurs et des projets pilotes basés sur des solutions fondées sur la nature
- 8 Prendre** en compte les enjeux de la biodiversité lors de projets de constructions nouvelles

Plus d'infos :

